

bles, comme le seront également les allocations au titre de la formation des adultes, celles reçues aux termes de la loi sur la Commission du textile et du vêtement, les prestations d'assurance-chômage et les bourses d'études, de recherches et d'entretien, sauf pour l'exemption de \$500.

Cela veut dire que toutes ces formes de revenus, qui deviennent imposables, diminuent d'autant l'exemption de base, alors qu'on se retrouvera non pas avec \$2,850, mais peut-être avec \$2,500 ou \$2,400.

Monsieur le président, en terminant mes remarques, je demande de nouveau au secrétaire parlementaire du ministre des Finances de lui transmettre le message que je lui destine au nom de la population de ma circonscription de Bellechasse et de tous les autres Canadiens. Soyons réellement raisonnables, prouvons que nous sommes intelligents, que nous savons nous servir de la production nationale brute réalisée par les Canadiens, et donnons à ceux-ci la possibilité de bénéficier de cette production pour satisfaire à leurs besoins.

[Traduction]

M. Baldwin: Monsieur le président, je ne retiendrai pas le comité très longtemps. J'hésite, en vérité, à entrer dans cette discussion après le discours particulièrement percutant et éloquent que nous venons d'entendre; mais je dois en venir à une question beaucoup plus prosaïque. Lorsque je parcours les articles 109 et 110, je suis déçu de constater que l'on n'y prend pas une disposition que j'avais proposée dans le passé, à savoir des mesures spéciales de réduction d'impôt pour les habitants des régions septentrionales du Canada. C'est un objectif que je poursuis depuis 25 ou 30 ans. A la Chambre et ailleurs, on m'a toujours répondu qu'une telle disposition était impossible car les règles d'imposition devraient être appliquées de manière uniforme à travers tout le pays; on m'a fait valoir que l'on ne pouvait pas décider qu'un parallèle servirait de frontière entre les personnes imposées à un taux et celles imposées à un taux différent. J'admets que la réponse se justifie d'un point de vue administratif, mais si l'on examine ce qui a été fait au cours des dernières années, en particulier dans le domaine de l'expansion économique régionale, on s'aperçoit qu'au moins en ce qui concerne la récupération et l'amortissement, les normes sont appliquées à des taux différents selon les régions.

Il n'en reste pas moins, monsieur le président, que dans le Nord du pays, on n'a pas réussi à réaliser ce qui était nécessaire, à savoir l'installation d'une classe de petits entrepreneurs. Dans la plupart des cas, les indigènes vont chercher du travail à l'extérieur de leur région d'origine. Le gouvernement, ainsi que les grandes sociétés prévoient des allocations spéciales pour les affectations dans le Nord. Cependant, ces dispositions ne sont pas appliquées uniformément et elles concernent des gens qui se rendent dans le Nord pour une période relativement brève, deux ou trois ans par exemple, et qui repartent à la fin de leur contrat. Les résultats ont été corroborés par le fait que l'accroissement de la population des régions septentrionales n'a pas été ce qu'il aurait dû être si on le compare avec celui qu'ont connu d'autres pays.

Tout dernièrement, nous avons eu la possibilité de nous entretenir avec le président du Conseil des ministres de l'URSS, M. Kossyguine, et je suis persuadé qu'il a eu des renseignements à communiquer au sujet de la mise en valeur des régions septentrionales de l'Union soviétique. Il ne fait aucun doute que lorsqu'ils ont visité ces régions, le premier ministre du Canada et nos autres représentants ont pu voir ce qui s'y est fait. Il est bien connu qu'en Union soviétique on accorde certaines subventions aux

[M. Lambert (Bellechasse).]

citoyens afin qu'ils aillent s'établir dans ces régions. Je suis d'avis que des méthodes d'abattements d'impôts permettraient, du point de vue tant technique qu'administratif, de mettre au point des concessions supplémentaires à l'intention de nos concitoyens qui vivent et qui travaillent dans le grand Nord. Je ne parlerai pas des sociétés car il s'agit là d'un autre aspect du projet de loi. J'estime cependant indispensable qu'il y ait une certaine permanence de la jouissance des terrains dans cette partie du pays. Nous devons aujourd'hui accorder certaines concessions aux gens qui vont y travailler pour leur donner un motif d'y rester. Ces concessions refléteront les taux d'imposition.

Je propose donc très sérieusement au ministre et au secrétaire parlementaire de procéder à une nouvelle étude de leurs dossiers sur la question. Je sais que mon ami qui représente le Yukon a soulevé le problème de temps en temps et je l'ai moi-même fait à plusieurs reprises ici. Il est indubitable que plus on s'avance vers le Nord, plus le coût de la vie est élevé. Je me rappelle la première fois que je me suis rendu dans la partie septentrionale de l'Alberta. On pouvait alors calculer que, lorsqu'on s'éloignait d'Edmonton vers le nord, à tous les 300 milles les prix doublaient, y compris celui de l'alcool, monsieur le président. Bien que la situation ne soit sans doute pas aussi critique à l'heure actuelle, j'estime que le phénomène existe toujours. Il incombe au gouvernement d'établir, pour la mise en valeur des régions septentrionales du Canada, des plans à plus long terme que ceux qui existent aujourd'hui, car pour les habitants de ces régions le coût de la vie est bien plus élevé. Je n'irai pas plus loin à ce sujet.

• (3.40 p.m.)

Je ne m'en prends pas particulièrement au gouvernement car je sais qu'il existe des difficultés d'ordre ministériel et administratif. Je préviens le gouvernement que le refus d'accorder un allègement de ce genre risque de nuire à la mise en valeur du Nord. Je prie le secrétaire parlementaire d'examiner sérieusement la proposition. C'est peut-être impossible d'y donner suite dès décembre dans le budget de décembre. Nous traversons maintenant le cycle des budgets mensuels. Il se peut que la proposition puisse être mise en œuvre dans le budget de janvier, de février ou de mars. Voyez-vous, nous prévoyons six mois à l'avance et on devrait avoir amplement le temps de mûrir cette idée afin que dans quelques mois elle s'épanouisse en une réalisation saine et forte.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, j'espère et je crois que notre position à l'égard de l'article 109 proposé est aussi claire que possible. Nous favorisons plutôt un régime de dégrèvements fiscaux qu'un régime basé sur des niveaux d'exemption. Nous avons fait valoir ce point de notre mieux lorsque le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a étudié le Livre blanc. Nous avons fait de même à l'étape de la deuxième lecture et, jusqu'ici, durant l'étude en comité plénier. Il semble que nous n'ayons pas réussi à persuader le gouvernement d'effectuer ce changement. C'est regrettable, mais c'est ainsi que fonctionne la démocratie.

Je dois vous avouer, monsieur, que j'ai cherché soigneusement dans mes ouvrages favoris un moyen de présenter un amendement visant à remplacer un régime d'exemptions d'impôts par un régime de dégrèvements fiscaux. Je crains que toutes les autorités en la matière ne s'y opposent. Certaines dispositions prévoient que des amendements peuvent être apportés aux projets de loi fiscaux,